



Accès Internet - Demande de participation citoyenne Courez la chance de gagner 150 \$ de Rues principales



En décembre dernier, suite à l'annonce des programmes du gouvernement fédéral « Brancher pour innover » et du gouvernement provincial « Québec branché », les élus de la MRC de Coaticook, de concert avec T@CTIC, ont donné leur aval afin de déposer des demandes de subvention en lien avec le déploiement d'internet haute vitesse en milieu rural. Après l'analyse de différents scénarios, la construction d'un réseau dorsal et de distribution en utilisant uniquement des câbles de fibres optiques a été privilégiée.

C'est un partenariat entre la MRC de Coaticook et la T@CTIC qui permettrait que le réseau appartienne aux citoyens de la région. Une fois les subventions obtenues, le déploiement du réseau débiterait en 2018 et s'échelonne sur trois années.

« Les citoyens qui sont mal desservis sont invités à compléter un test de rapidité de leur connexion internet actuelle. Une participation élevée est nécessaire afin d'appuyer nos demandes de subventions et de démontrer qu'une grande partie de notre territoire est mal desservie par ce service qui est maintenant considéré comme essentiel. » déclare Réjean Masson, président de la T@CTIC.

Pour participer au test, les citoyens n'ont qu'à se rendre, d'ici le 31 mars 2017, à l'adresse suivante www.mrcdecoaticook.qc.ca/internet. Pour les citoyens qui n'ont pas accès à internet, il est tout aussi important de participer à la collecte d'information soit via un autre accès internet en complétant le sondage disponible au www.mrcdecoaticook.qc.ca/internet, soit en communiquant avec la Municipalité d'East Hereford au (819) 844-2463 ou directement avec la MRC de Coaticook au (819) 849-7083 poste 241. Vos coordonnées seront pris en note afin de compléter l'information à l'effet que vous n'avez pas accès à internet.

Votre participation est doublement importante afin de :

1. **Démontrer le besoin d'améliorer la desserte internet sur notre territoire**
2. **Et d'assurer éventuellement le déploiement du réseau cellulaire grâce à la fibre optique.**

Merci de votre participation active à ce projet !



Plaisirs d'hiver et randonnée aux flambeaux

Plusieurs participants des trois municipalités ont accepté notre invitation pour une randonnée en raquettes dans le boisé des loisirs à la lueur de flambeaux. Une fondue au chocolat accompagnée d'un bon verre de porto est venue compléter cette soirée. Merci à tous nos bénévoles qui ont assuré la réussite de cette activité.

Les membres du conseil municipal.



Photo : Diane Lauzon Rioux

Le Fouineur

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D'EST HEREFORD

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le lot 5 486 479

Conformément aux articles 123 et suivants et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une assemblée tenue le 6 février 2017, le conseil de la Municipalité d'East Hereford a adopté le projet de résolution PPCMOI 02-16 intitulée : « Exploitation d'une résidence de tourisme au 5, rue Saint-Henri East Hereford ».

L'objet de cette résolution est celle d'autoriser l'usage «résidence de tourisme».

Le projet particulier visé par cette résolution est situé dans la zone R-3, laquelle est bornée sommairement par la rue Saint-Henri. L'illustration de cette zone peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Le projet de résolution autorise certaines dérogations à des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 à 18 h 45, à la bibliothèque municipale, situé au 15 rue de l'Église à East Hereford. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de résolution est disponible au bureau de la municipalité situé au 15, rue de l'Église, à East Hereford, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à East Hereford, ce 20^e jour de février 2017.

Diane Lauzon Rioux, secrétaire-trésorière

SALON DE L'EMPLOI
DE LA RÉGION DE COATICOOK
2017

VENDREDI
24 MARS
DE 12 H
À 17 H
SALLE
L'ÉPERVIER
80, RUE ST-JACQUES SUD
COATICOOK

PLUS DE **20 ENTREPRISES**
SUR PLACE

- AGRICOLE ET AGRICOLE ALIMENTAIRE
- COMMERCE DE DÉTAIL
- EMPLOIS MANUFACTURIERS
- COMMUNAUTAIRE
- TOURISME
- EMPLOIS ÉTUDIANTS

Subvention **branchons les PME**

Créez votre **boutique en ligne** avec l'aide gratuite d'un stagiaire en commerce électronique

Information et inscription
1 855 553-7763 poste 2
stage@branchonslespme.ca

branchonslespme.ca **Subvention**

Grâce à la participation financière de:

- Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- Innovation, Science and Economic Development Canada
- Desjardins Entreprises
- votresite.ca

Créez votre **boutique en ligne** avec l'aide gratuite d'un stagiaire en commerce électronique

Pourquoi se coupe-t-il du bois dans la Forêt Hereford ?

La Forêt communautaire Hereford est un milieu naturel protégé... où il se fait de l'aménagement forestier durable ! Incompatible? Incohérent? Pas du tout! Voyons pourquoi et comment.

Le territoire de la Forêt Hereford est un milieu naturel protégé dans lequel il existe plusieurs zones de conservation stricte (notamment la Réserve naturelle Neil et Louise Tillotson), qui couvrent près de 10 % de sa superficie. Dans ces zones, aucune activité commerciale n'est permise, pas même la récolte de bois. Mais ailleurs, certaines activités sont permises, dont l'aménagement forestier durable et la restauration des écosystèmes forestiers, mais d'une façon relativement unique! Mais pourquoi?

En premier lieu, ces travaux de restauration forestière, qui incluent également le reboisement d'espèces d'arbres plus rares aujourd'hui (ex. : chêne, pin blanc, tilleul), permettent à Forêt Hereford de respecter ses obligations afin de maintenir son statut d'organisme de bienfaisance. C'est pourquoi les gestionnaires forestiers de la Forêt Hereford, et leurs conseillers au sein d'AFA des Sommets, font preuve d'innovation et d'audace dans la planification des travaux qui y sont réalisés. Ces travaux sont constamment réfléchis en fonction de l'objectif premier qui est de restaurer cette jeune forêt, notamment pour la faune, et sont faits dans le respect des normes de la certification forestière FSC® et afin d'accélérer leur adaptation aux changements climatiques.



Jeune épinette rouge protégée lors de la récolte mécanisée d'un vieux sapin (janvier 2017)

Ensuite, cela permet de respecter les volontés du donateur de la propriété, M. Neil Tillotson. À son décès en 2001, il a exprimé son désir que ses forêts continuent de soutenir le développement local (récréotourisme, foresterie, etc.). On estime d'ailleurs que l'aménagement forestier dans la Forêt Hereford soutient la création de près de 15 emplois à temps complet. Aussi, le bois généré par les travaux de restauration forestière procure une bonne partie des revenus de l'organisme Forêt Hereford. Cela permet de payer les taxes municipales et scolaires, près de 110 000 \$ annuellement, et procure une viabilité à l'organisme. Et si l'organisme est viable, la protection de la vocation forestière, et de ses retombées sociales, environnementales et économiques, l'est tout autant!

Même si la récolte de bois est une retombée de notre mission de restauration forestière, il faut s'assurer de ne pas dépasser la capacité de la forêt. Voilà pourquoi un calcul de possibilité fores-

tière a été fait et indique que la croissance de cette forêt génère annuellement environ 12 000 m³ de bois (345 voyages). Cependant, un principe de précaution est appliqué et l'objectif de récolte annuel se situe à 10 000 m³ (285 voyages), quoique rarement atteint. De quoi rassurer même les plus conservateurs! Finalement, un projet de crédits carbone forestier, le projet Pivot, est en développement dans la Forêt. Il nous permettra de tirer des nouveaux revenus de la mise en valeur de notre patrimoine forestier, dans le respect de nos fins de bienfaisance, et sera éventuel-



Chargements de bois, chemin Owen (East Hereford, janvier 2017)



PROJET FORESTIER

lement accessible aux autres propriétaires forestiers. C'est à suivre!

La gestion de la Forêt Hereford est encadrée par une servitude de conservation forestière, qui protège à perpétuité la vocation forestière et les hautes valeurs de conservation de ce site. Vous êtes intéressé par cet outil de conservation? Parlez-en à votre conseiller forestier.

D'autres nouvelles

L'hiver bat son plein et la neige est enfin arrivée! Profitez des différentes activités qui vous sont offertes dans la Forêt communautaire : raquette (gratuit), ski de montagne (géré par Circuits Frontières, motoneige en sentier (permise dans les sentiers de motoneige seulement, carte de membres de la FCMQ obligatoire). Le projet de planification intégrée et de zonage de la Forêt Hereford est en cours. Un comité consultatif a été formé et une foule de participants seront appelés à se pencher sur le développement de ce territoire d'ici le mois de mai 2017. Aussi, une présentation de ce plan vous sera proposée à l'assemblée générale annuelle de Forêt Hereford inc., en juin 2017. C'est à suivre!

Pour information : <http://forethereford.org/> et <https://www.facebook.com/forethereford>

Dany Senay, ing .f et directeur de la Forêt communautaire Hereford

Le Fouineur

Diffusion du rapport du BAPE : Forêt Hereford veille au respect de ses obligations morales et légales

Dans la foulée de la diffusion, le 9 février 2017, du rapport du BAPE concernant le projet d'Hydro-Québec d'interconnexion avec le New Hampshire, Forêt Hereford inc. tient à rappeler la position complexe qu'elle défend, dans le contexte du respect de ses obligations.

Forêt Hereford inc. est l'organisme responsable de la gestion du territoire de Forêt communautaire Hereford et qui veille à la protection et à la conservation de ce territoire, en collaboration avec Conservation de la nature Canada, notamment dans le contexte de la Servitude de conservation forestière liant ces deux groupes. Dans le contexte du projet d'Hydro-Québec, Forêt Hereford inc.

appuie toute démarche ou initiative qui est en faveur du respect de sa Servitude de conservation forestière et de sa Donation et qui n'implique pas de simplement transférer les enjeux chez ses voisins fonciers et/ou chez les autres citoyens de ses communautés. L'assise communautaire de Forêt Hereford inc. lui impose un devoir de solidarité et d'exemplarité face à ses concitoyens.



Toutefois, considérant les pouvoirs légaux consentis par l'État québécois au promoteur (dans le contexte d'utilité publique de ses services pour la société québécoise), la place de Forêt Hereford, à cette étape-ci du processus (soit dans l'attente d'une décision gouvernementale dans ce projet), est à la Table de travail auprès du promoteur, afin de diminuer les impacts, dans son territoire, du projet de ligne aérienne actuellement privilégié et étudié par le promoteur, et qui pourrait éventuellement être imposé à Forêt Hereford.

Toutefois, tel que précisé dans son mémoire déposé au BAPE, Forêt Hereford croit qu'il est encore possible d'apporter des modifications au projet, en regard de toutes les options envisageables, afin de l'adapter encore mieux à son contexte particulier et tenter l'impossible afin de respecter les obligations légales et morales auxquelles Forêt Hereford est tenue. À cet effet, Forêt Hereford salue les conclusions du BAPE, qui propose notamment d'évaluer sérieusement la solution de l'enfouissement dans la portion sud du projet. Ceci afin de réduire les impacts du projet dans le territoire de la Forêt Hereford et permettre le respect des obligations de protection de ce territoire, tout en s'assurant du moindre impact sur les communautés environnantes. Ainsi, l'organisme saluera toute décision gouvernementale demandant au promoteur de travailler en ce sens et confirme sa pleine collaboration à la poursuite des travaux d'optimisation et d'amélioration environnementale et paysagère de ce projet. De plus, l'organisme saluera toute initiative gouvernementale de reconnaissance officielle du statut de protection à perpétuité du milieu naturel protégé de la Forêt communautaire Hereford, qui reste, à ce jour, la plus grande donation immobilière au Québec en superficie et l'une des plus grandes donations immobilières en valeur monétaire, équivalente à près de 9 000 000 \$.

Source : Forêt Hereford inc.

Les cendres chaudes

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Comment vous en débarrasser?

- Videz régulièrement les cendres du foyer
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
- N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser des cendres chaudes



- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les



murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.

- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tels le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.

Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Source : securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/cendres-chaudes.html

Le Fouineur



Semaine de relâche Wixx Mars 2017

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	27	28	1	2	3
AM 9h à 11h30	Activités	Activité extérieure	Journée cabane à sucre Partie de hockey sur glace et tire sur la neige	Initiation ski de fond	Partie de hockey
PM 12h30 à 15h30	Défis Wixx	Initiation au Karaté Valérie Beaulieu		cinéma	Activité spéciale

Où? Centre des loisirs de St-Malo
 Heure de dîner de 11 h 30 à 12 h 30
 Service de garde disponible de 7 h à 9 h et de 15 h 30 à 17 h 30
 Pour informations : 819 658-2174

- DU 30 MARS AU 10 MAI -

TOUT LE QUÉBEC

SE MET AU

DEFII!

INSCRIVEZ-VOUS À DEFISANTE.CA

Le Fouineur

Conférence gustative sur les fines herbes

Venez découvrir ces plantes aromatiques aux multiples saveurs et vertus.

29 mars, 19 h à la bibliothèque municipale

Vingt places disponibles, inscrivez-vous rapidement au 819 844-2463.

Pendant cette conférence gustative, on vous offrira une excursion dans le monde gastronomique et médicinal des fines herbes.

Vous seront présentées les principales fines herbes qui se cultivent facilement en jardinière, au jardin ou que vous pouvez trouver à l'épicerie. De la rafraîchissante coriandre, à l'aromatique basilic et la menthe en passant par les herbes plus corsées telles le romarin, le thym et l'origan. Vous découvrirez aussi des saveurs moins familières, telles la marjolaine, l'estragon et l'aneth.

Vous seront suggérées diverses utilisations et associations de saveurs ainsi que les vertus médicinales de certaines. La conférence sera agrémentée de quelques bouchées afin de découvrir de nouvelles combinaisons de saveurs.

Madame Jessica Renaud sera notre conférencière. Elle a rapidement adapté l'art de la table à l'art d'une alimentation saine et gourmande. Aujourd'hui, en plus de cuisiner pour une clientèle préoccupée par son bien-être, elle anime ateliers et conférences où se côtoient alimentation, saines habitudes de vie, apiculture et Qi Gong.



Une initiative de votre conseil municipal et du comité de la bibliothèque.

Une collaboration des Saines habitudes de vie.

Campagne de financement des activités éducatives

Les coffrets de fromage de l'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac sont en vente maintenant. Vous pouvez vous en procurer auprès des élèves de l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides et St-Pie X ou auprès du secrétariat au 819 849-7280 poste 3600.



En vente jusqu'au 7 mars 2017. Livraison dans la semaine du 10 avril.



Circuits Frontières 

Assemblée générale annuelle

Le 5 avril 2017, 19 h 00

À la Bibliothèque municipale
d'East Hereford

Bienvenue!

Les Joyeux Aînés—Sortie à la cabane à sucre

Il y aura une sortie à la cabane à sucre Aux Petits Délices (Jacques Ménard) située au 38, chemin Scalabrini à Sainte-Edwidge le **9 avril, 12 h**. Il est important de réserver avant le 1^{er} mars auprès de Roma Fontaine (819 844-2373).

Le coût est de 21 \$ et la tire sur la neige est incluse.

Voici l'indication pour s'y rendre... À 2 kilomètres de Sainte-Edwidge vers Coaticook, prendre le chemin Scalabrini et rouler 2 kilomètres sur ce chemin et vous serez rendus à destination.

Il est encore temps de vous en procurer une carte de membre au coût de 10 \$. Contactez Roma Fontaine au 819 844-2373 ou Danielle Beloin au 819 844-2225. Le local est ouvert les mardis de 13 h 00 à 16 h 30 pour jeux de cartes, billard, etc.

RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES
• MAGASIN GÉNÉRAL •

LA VENTE Tournante

Certaines restrictions s'appliquent.

Du 16 février au 22 février 2017 	Du 2 mars au 8 mars 2017 
50% sur les sports d'hiver	21 sur les cassettes VHS et jeux de société
! Du 23 février au 5 mars 2017 	Du 9 mars au 15 mars 2017 
SEM-AINE de RELÂCHE 25% sur les jouets pour enfants	50% sur la décoration

Magasin de Coaticook seulement - 177, rue Cutting, Coaticook - 1 855 804-1018

Le Fouineur

Nourrissage du cerf de Virginie en période hivernale : des conséquences négatives pour l'espèce

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) rappelle aux citoyens **de ne pas nourrir les cerfs de Virginie, et ce, particulièrement durant la saison hivernale.**

Bien que plusieurs citoyens s'y adonnent, il est primordial de souligner que, de manière générale, le nourrissage nuit réellement à la santé des cerfs. Les effets négatifs de cet apport de nourriture peuvent être nombreux :

- Maladies et mortalité engendrées par la consommation d'aliments inadéquats;
- Maladies et parasites transmis au site de nourrissage et favorisant l'ingestion de nourriture contaminée par la salive, l'urine et les excréments;
- Accidents routiers lorsque les sites de nourrissage sont situés à proximité des routes;
- Braconnage (le nourrissage facilite l'abattage des cerfs hors saison à courte distance);
- Domestication des cerfs (inhibition de la peur et dépendance à l'égard des humains pour se nourrir);
- Présence de cerfs en dehors de leurs ravages, dans des milieux moins favorables à leur survie;
- Déprédation potentielle des biens personnels et de ceux des voisins (ex : aménagement paysager, arbustes ornementaux, etc.).

En général, les cerfs n'ont besoin d'aucun apport de nourriture par l'humain. Ils vivent sous notre climat grâce à deux adaptations importantes en hiver : sur le plan physiologique, les cerfs modifient leurs habitudes alimentaires en limitant l'ingestion de nourriture et en utilisant les réserves de graisses qu'ils accumulent durant l'été et l'automne; sur le plan comportemental, ils réduisent leurs déplacements. Ils quittent leurs habitats d'été lors des premières chutes de neige importantes pour se regrouper dans les ravages où le couvert de résineux, les pentes et l'exposition réduisent l'accumulation de neige.

Les biologistes du MDDELCC assurent un suivi des populations de cerfs de Virginie au Québec et adaptent les modalités de chasse en tenant compte des facteurs de mortalité naturelle tels que la rigueur de l'hiver.

Source : mddelcc.gouv.qc.ca



Le vers des méninges

Suite à la découverte de trois cas d'originaux atteints du vers des méninges dans notre secteur, les biologistes du ministère de la Faune ont tenu à nous aviser qu'ils aimeraient être contactés si un autre original vivant ou mort est signalé dans le secteur.

Les symptômes du vers des méninges chez l'original sont notamment la confusion de l'animal, l'absence de peur face aux humains et l'absence de plaies sur son pelage (qui sont associées à la tique d'hiver, autre parasite).

Contactez alors le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au (819) 820-3883, poste 289 ou 275. Ils souhaitent réaliser des analyses sur ces animaux.



Photo : Sonia Côté

Sentier Neil-Tillotson : marche et raquette

En tout temps, les usagers peuvent garer leur voiture dans le stationnement du chemin de Coaticook et emprunter les sentiers **sans frais.**

www.forethereford.org/fr/sentier/index.php

Interdiction de déverser de la neige sur la route

L'article 498 du Code de la sécurité routière dit clairement que: « nul ne peut jeter, déposer ou lancer, ou permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou un objet quelconque sur un chemin public ».

À la suite d'une chute de neige, les citoyens débalaient leur accès à la route et, trop souvent, cette neige est simplement lancée ou poussée sur le chemin public. Une telle pratique peut présenter des risques pour la sécurité des usagers de la route: un amoncellement de neige pourrait occasionner une perte de contrôle ou entraîner une manœuvre dangereuse d'un conducteur tentant de l'éviter.

Quiconque contrevient à cet article commet une infraction et est passible d'une amende. Une contravention peut alors lui être donnée par un agent de la Sûreté du Québec.

Pour logger une plainte sur le déneigement des routes provinciales, contactez le MTQ à Magog au 819 843-2423.

Le Fouineur

Vos impôts sont un casse-tête?

Présentez-vous à l'une de nos séances d'inscriptions qui se tiendront les :

- 14 mars, St-Venant de Paquette/East Hereford, centre municipale St-Venant, 5, chemin du Village
- 20 mars, St-Herménégilde, centre communautaire, 776, rue Principale
- 11 avril, St-Malo, local âge d'or, 459, route 253
- Coaticook : 1^{er}, 15 et 29 mars; 5, 19 et 26 avril, sous-sol de l'Église St-Jean, 50 rue Court.

Les bénévoles du CAB recueilleront vos documents. Ils transmettront ceux-ci aux personnes qui ont été formées pour remplir vos déclarations.

Les bénévoles du CAB recueilleront vos documents. Ils transmettront ceux-ci aux personnes qui ont été formées pour remplir vos déclarations.

- De 13 h 30 à 16 h 00.

Critères d'admissibilité

Personne seule : Revenus annuels de 25 000 \$ et moins

Couple : Revenus annuels de 33 000 \$ et moins

1 adulte avec 1 enfant : Revenus annuels de 30 000 \$ et moins

(2 000 \$ pour chaque personne supplémentaire)

ET vous gagnez – de 1 000 \$/an en revenus d'intérêts

Documents requis :

- vos feuillets fiscaux
- vos avis de cotisation 2015 fédéral et provincial
- le relevé 31 pour les locataires
- le relevé de taxes municipales pour les propriétaires

Pour de plus amples informations :
819 849-7011 poste 224

Losing your mind over your income taxes

As simple as 1, 2, 3... just bring your papers to one of our registration sessions:

- March 14th, East Hereford & St-Venant-de-Paquette's municipal center, 5 chemin du Village
- March 20th, St-Herménégilde's community center, 776 rue Principale
- April 11th, St-Malo's seniors club meeting hall, 459 route 253
- Coaticook : March 1st, 15th, 29th; April 5th, 19th, 26th, St-Jean Church, 50 rue Court

The CAB's volunteers will take your documents and information. They will turn them to the trained volunteers who will fill out your income taxes declarations.

- From 13 h 30 to 16 h 00

Admissibility criteria:

Person living alone: Annual revenues of 25 000 \$ or less

Couple: Annual revenues of 33 000 \$ or less

1 adult with 1 child: Annual revenues of 30 000 \$ or less

(2 000 \$ each additional person)

AND 1 000 \$ or less/per year of interest income

Administration fee of **5 \$** / per person payable at the registration session

Needed:

- tax slips
- 2015 federal and provincial notices of assessment
- statement 31 for tenants
- municipal taxes for owners

For more information : 819 849-7011 ext. 224

Calendrier des événements

23 février, 17 h	L'architecture racontée	Pavillon des arts et de la Culture
27 février	Envoi des comptes de taxes	
1^{er} mars	Date limite licence de chien	East Hereford
4 mars	Souper-bénéfice au spaghetti	Sous-sol de l'église St-Henri East Hereford
29 mars, 19 h 00	Conférence gustative sur les fines herbes	Bibliothèque municipale
5 avril, 19 h 00	AGA Circuits Frontières	Bibliothèque municipale
9 avril, 12 h 00	Joyeux Aînés, sortie à la cabane à sucre	Sainte-Edwidge-de-Clifton
25 avril	AGA Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie	Coaticook

Le Fouineur Bulletin d'information de la municipalité d'East Hereford

15, rue de l'Église East Hereford
(Québec) J0B 1S0

Téléphone: 819 844-2463

Mise en page: Maryse Audet
Courriel: maryse.audet@live.ca

Vous pouvez soumettre articles et photos en tout temps.